

FICHE DE DEMANDE D'ABONNEMENT

(à conserver)

Référence abonné:

Référence affaire:

Je suis :  Propriétaire occupant  Locataire  Propriétaire et ce bien est dédié à la location

Date de souscription  Index relevé  Matricule du compteur :

**I. Adresse du branchement concerné par la demande**

(dont l'ancien abonné était: ..... (A renseigner si connu))

Commune : ..... Code Postal : .....

N° et Rue : .....

Complément d'adresse : .....

Appartement : ..... Bâtiment : .....

**II. Coordonnées de l'abonné payeur**

NOM : ..... Prénom : .....

Raison sociale (joindre un extrait de Kbis) : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Les factures seront adressées**

à l'adresse du branchement

à l'adresse suivante :

Commune : ..... Code postal : .....

N° Rue : ..... Rue : .....

Complément d'adresse : .....

Appartement : ..... Bâtiment : .....

**III. Mode de paiement souhaité**

Par prélèvement mensuel (je télécharge le formulaire sur le site grandpoitiers.fr et je joins un RIB\*)

(\*Seule la réception du mandat SEPA complété et signé accompagné du RIB permettra l'activation des échéances.

Nb de pers : .....

Par prélèvement à échéance (je télécharge le formulaire sur le site grandpoitiers.fr et je joins un RIB)

Par TIP (je joins un RIB)

Vous pouvez également régler vos factures :

- par internet sur le site grandpoitiers.fr à l'adresse payer-eau.grandpoitiers.fr

- par chèque à l'ordre du Trésor public, en joignant le volet TIP, en les retournant dans l'enveloppe jointe, après affranchissement

- par CB ou par chèque au guichet de la Trésorerie de Poitiers 11, rue Riffault CS 20561 86000 Poitiers

**IV. Coordonnées du propriétaire (information obligatoire si vous êtes locataire)**

M  Mme NOM : ..... Prénom : .....

Raison sociale (joindre un extrait de Kbis) : .....

Commune : ..... Code postal : .....

N° Rue : ..... Rue : .....

Complément d'adresse : .....

Appartement : ..... Bâtiment : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

## FICHE DE DEMANDE D'ABONNEMENT

### V. Informations contractuelles

La souscription d'un abonnement auprès de la direction Eau - Assainissement a pour effet de soumettre l'abonné à la facturation des diverses prestations, taxes et redevances en vigueur. Les tarifs font l'objet d'une délibération annuelle de Grand Poitiers Communauté urbaine. Les tarifs révisés sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

La mise en service de l'eau se fera au plus tard 8 jours après signature du présent contrat s'il s'agit d'un branchement existant. S'il faut réaliser un branchement neuf, le délai nécessaire sera porté à la connaissance du candidat lors de la souscription de sa demande.

L'abonné peut demander la résiliation de son contrat d'abonnement par téléphone, par courrier (postal, électronique ou fax) à tout moment en avertissant la direction 10 jours avant la date de résiliation souhaitée. Il devra alors fournir l'index relevé à son départ et sa nouvelle adresse.

Si l'abonné est locataire et qu'aucun autre locataire ne le remplace, l'abonnement peut être transféré sur le propriétaire avec son accord, sauf demande expresse de sa part de fermeture du branchement.

**L'abonné reste redevable des factures relatives aux consommations d'eau et services fournis tant que la résiliation n'est pas effective.**

### VI. Droit de rétractation

Conformément au décret n°2014-1061 du 17 septembre 2014, et dans le cadre d'un contrat conclu à distance (par courrier, téléphone ou sur [www.grandpoitiers.fr](http://www.grandpoitiers.fr)) ou hors établissement, l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours, pour exercer son droit de rétractation.

Pour ce faire, l'utilisateur en informe la direction Eau - Assainissement en lui adressant une déclaration sur papier libre ou par mail à l'adresse [direction.eau.assainissement@grandpoitiers.fr](mailto:direction.eau.assainissement@grandpoitiers.fr) exprimant de façon non équivoque sa volonté de se rétracter. Il n'a pas à motiver sa décision.

Cependant, l'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors qu'il bénéficie de la fourniture d'eau, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (date du contact direct, mail ou cachet de la poste faisant foi).

#### **Exemple de déclaration :**

*Je soussigné, M XXX, demeurant XXX, notifie par la présente, ma rétractation du contrat de fourniture d'eau référencé XXX et concernant l'adresse XXX.*

*Cette rétractation ne sera effective qu'après fermeture de mon branchement ou compteur, pour laquelle je contacterai la direction Eau – Assainissement afin de convenir d'un rendez-vous.*

*A XXX, le JJ/MM/AA. Signature XXX*

### VII. Réclamation et recours amiable

En cas de litige ou d'insatisfaction, l'abonné doit adresser une réclamation écrite par courrier recommandé auprès de la direction Eau – Assainissement dont les coordonnées figurent sur sa facture.

La direction dispose d'un délai d'un mois pour répondre. Si l'abonné n'est pas satisfait de la réponse apportée, ou en cas d'absence de réponse, il peut saisir directement et gratuitement au niveau local un conciliateur de justice ou le Délégué du Défenseur des Droits :

- en adressant une lettre simple, accompagnée d'une copie des documents justificatifs du litige, à l'adresse :

Délégué (e) du Défenseur des droits, Préfecture de la Vienne, place A. Briand 86021 POITIERS Cedex

Tél. : 05 49 47 80 89 (secrétariat pour prendre rendez-vous : 05 49 42 23 11);

- en adressant un message électronique, à l'adresse :

Mél. : [nadine.audonnet@defenseurdesdroits.fr](mailto:nadine.audonnet@defenseurdesdroits.fr) ou [michel.gremillon@defenseurdesdroits.fr](mailto:michel.gremillon@defenseurdesdroits.fr)

L'abonné peut aussi saisir s'il le souhaite l'instance nationale de Médiation de l'Eau pour les litiges concernant l'exécution du service public d'eau ou d'assainissement entrant dans son champ de compétences :

- en adressant une lettre simple, accompagnée d'une copie des documents justificatifs du litige, à l'adresse : Médiation de l'Eau, BP40 463,75366 Paris Cedex 08 ;

- en saisissant le formulaire en ligne à l'adresse <http://www.mediation-eau.fr>

Toutefois, les abonnés faisant usage de l'eau à titre professionnel n'entrent pas dans le champ de compétence de la médiation de l'eau.

Ces modes de règlement amiable interne et externe des litiges sont facultatifs.

L'abonné peut donc à tout moment saisir les tribunaux de l'ordre judiciaire compétent.

### VIII. Acceptation du contrat d'abonnement

Je, soussigné, m'engage à me conformer aux prescriptions du règlement de la direction Eau - Assainissement de Grand Poitiers Communauté urbaine dont un exemplaire m'a été remis ou dont j'ai pris connaissance sur le site de Grand Poitiers ([www.grandpoitiers.fr](http://www.grandpoitiers.fr))

**Oui, je demande à bénéficier de la fourniture de l'eau avant la fin du délai de rétractation de 14 jours**

Fait à ..... Le .....

Signature :